## REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE USAGERS



Document établi en application des dispositions réglementaires éditées par :

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 (modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatifs à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 3-2 et 47.

et

- Circulaire FP4 n° 1871 et 2B n° 95-1353 du 24 janvier 1996 (application du décret n°82-453)
- *Circulaire* 93-306 du 26 octobre1993 (relative à la création d'une Commission Hygiène et Sécurité dans les établissements d'enseignement), Annexe II, §B, alinéa G.
- Circulaire du 08/08/2011 portant application du décret n°2011-774 du 28 juin 2011.

Ecole:
Code RNE :
Adresse:
N° de téléphone :
Adresse e mail :
Nom de l'assistant de prévention chargé du suivi du registre :
Le directeur (ou la directrice) d'école conserve ce registre.

Le présent registre de santé et de sécurité est à la disposition de l'ensemble des personnels et des usagers de l'établissement.

Vous pourrez y consigner toutes vos remarques, observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Ces observations seront examinées par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

## Fiche n°:

## REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE

	11"
académie Montpellier	E)
direction des services départementaux de l'éducation nationale Aude	
éducation nationale	

Date :	Heure :	Edwar - Egyller - Passersi Riffellstogge Français	
Poste de travail concerné :			
Nom et prénom de l'agent exposé ou			
Signature :			
Localisation du dysfonctionnement :	:		
Descriptif du dysfonctionnement :			
Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des			
conditions de travail¹:			
Nom et signature du Directeur			
d'école  Vu et pris connaissance par			
le directeur d'école Le (date)			
Le (uate)			
Observations (éventuelles) par le dir	recteur d'école		
	Date et heure		
	Date et heure de		

Pour toute inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenance seront détaillées, en précisant le facteur matériel et humain ayant concouru à leur réalisation.

 $<sup>^{1}\ \</sup>mathrm{Les}$  informations mentionnées peuvent être de plusieurs sortes :

Un risque éventuel observé ou encouru,

Un accident ou un incident vu ou vécu,
Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité,
Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Vu et pris connaissance par l'IEN Le (date)

Observations éventuelles émises par l'IEN:
Décisions prises par l'IEN:
Date et Signature :
Obsenyations éventuelles par le CHSCT D en séance du
Observations éventuelles par le CHSCT D en séance du: